



# Automotive Materials Stewardship

**Dépôt du rapport de 2019 sur le rendement du  
programme à l'OPRR**

1 avril 2020



## Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*.



Dave Fifield  
Président du conseil  
Conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Section 1 — Rendement du programme de l’AMS en 2019</b> .....	4
Aperçu.....	5
À propos de l’AMS.....	5
Points saillants de 2019.....	5
Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit.....	6
Conformité.....	6
Inscription des fournisseurs.....	6
Accessibilité.....	7
Rendement du programme par rapport aux objectifs.....	8
Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019.....	8
Nombre de tonnes réacheminées en 2019.....	8
Promotion et éducation.....	9
Site Web.....	9
Publicité.....	9
Médias sociaux.....	9
<b>Section 2 — États financiers audités de 2019</b> .....	10



# SECTION 1

## Rendement du programme de l'AMS en 2019

## Aperçu

### À propos de l'AMS

À mesure que les entreprises prennent conscience de leur incidence sur l'environnement, elles souhaitent de plus en plus jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la production de déchets et s'assurer que ce qui est produit est recyclé et réutilisé.

L'Automotive Materials Stewardship a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage et de réutilisation de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou OPRR) a approuvé le Plan de Gérance de l'Industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (maintenant la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets). Le programme a été lancé officiellement le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une plateforme de Responsabilité Élargie des Producteurs, les responsables de la gérance sont responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant

des frais fixes sur les filtres à huile, les contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usés vendus en Ontario. L'AMS utilise ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

### Points saillants de 2019

- Un total de 165 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 93 % de l'antigel, 84 % des contenants d'huile et 90 % des filtres à huile en Ontario.
- L'AMS a atteint et dépassé tous les objectifs de collecte et de recyclage pour une troisième année consécutive :
  - Antigel – 73 %
  - Contenants d'huile – 111 %
  - Filtres à huile – 98%
- Une campagne de promotion d'éducation ciblant les consommateurs, réalisée en partenariat avec le programme Dépôt orange, a généré plus de 4,3 millions d'impressions.

### AMS Guiding Principles

l'AMS:

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.

## Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2019, 165 responsables de la gérance faisaient partie du programme de l'AMS, et les demandes de trois autres étaient en cours.

776 rapports de responsables de la gérance ont été reçus en 2019. Les droits facturés aux responsables de la gérance de l'AMS ont totalisé 17 101 879 \$. Ces droits sont consignés dans l'état des résultats de l'AMS.

### Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un programme de suivi est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

Les partenaires des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA) de l'AMS doivent procéder aux examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de la gérance. Les UOMA font appel aux services d'un professionnel tiers pour effectuer les examens. Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais.

## Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS a conclu des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Seuls les fournisseurs de services approuvés par l'AMS sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés doivent signer des ententes de services et se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS. La page Web des fournisseurs de services de l'AMS contient la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Parmi les ententes commerciales possibles, on compte notamment des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

## Accessibilité

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. L'AMS offre des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs sont responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, sauf dans le cas des municipalités avec lesquelles l'AMS a directement conclu un contrat. Le réseau comprend des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide, des concessionnaires d'automobiles, des entreprises

de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières.

De nombreuses municipalités et collectivités des Premières nations offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant ». Le tableau suivant indique l'accessibilité pour les consommateurs des types de collecte pour l'AMS en 2019 :

Réseau – Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d'encouragement du secteur automobile
Antigel	88	294	900	12 000 et plus
Contenants d'huile	88	294	903	12 000 et plus
Filtres à huile	88	294	960	12 000 et plus

## Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le PGI. Les objectifs de rendement exprimés en tonnes pour 2019 ont été calculés à l'aide des quantités fournies au marché par les membres de l'AMS en 2019. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du

glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Ces facteurs peuvent être modifiés périodiquement selon les observations du marché et sur approbation de l'OPRR. Les facteurs utilisés pour 2019 sont énumérés ci-dessous. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes

### Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2019

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte*	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues**	Nombre de tonnes recueillies (réel)***	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3 840	53 %	2 035	2 802	73 %	767
Contenants d'huile	3 400	67 %	2 278	3 788	111 %	1 510
Filtres à huile	8 440	88 %	7 427	8 295	98 %	869

\*La quantité disponible pour la collecte est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

\*\*Le taux de collecte annuel prévu est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

\*\*\*La vente des crédits de rendement à intendance Ontario est déduite due nombre réel de tonnes recueillies au cours des douze derniers mois

### Nombre de tonnes réacheminées en 2019

Catégorie de matériaux	Disponibles à la collecte*	Taux de recyclage prévu (%)	Nombre de tonnes prévues **	Tonnes recyclées réelles***	Taux de recyclage réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3 840	53 %	2 035	2 802	73 %	767
Contenants d'huile	3 400	67 %	2 278	3 788	111 %	1 510
Filtres à huile	8 440	88 %	7 427	8 295	98 %	869

\*La quantité disponible pour la collecte est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

\*\*Le taux de recyclage annuel prévu est calculée en fonction de l'approvisionnement de 2019

\*\*\*La vente des crédits de rendement à intendance Ontario est déduite due nombre réel de tonnes recyclées au cours des douze derniers mois

## Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation soutenant le programme de l'AMS sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex., sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

L'AMS utilise sous licence la marque et le logo du programme Dépôt orange d'Intendance Ontario. Par conséquent, Dépôt orange demeure la marque présentée aux résidents dans la promotion du matériel de l'AMS.

### Site Web

Le site Web du programme Dépôt orange comprend un outil de localisation permettant aux consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux automobiles en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli près de 67 000 visiteurs en 2019, une hausse de 13 % par rapport à 2018.

### Publicité

En plus de l'outil de repérage des sites de collecte, l'AMS a participé à une campagne conjointe avec Intendance Ontario pour promouvoir l'élimination appropriée des matériaux visés par ses programmes. La campagne s'est déroulée sous forme de publicités numériques en juin et en juillet. Des modèles ont été mis à la disposition des municipalités pour qu'elles puissent les personnaliser et les utiliser à leurs propres fins publicitaires.

Mesures :

- Augmentation de 150 % du trafic sur le site Web par rapport à la campagne de 2018
- 4 363 248 impressions
- 17 178 clics sur les publicités

### Médias sociaux

Les comptes Twitter et Facebook du programme Dépôt orange fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte des matériaux automobiles. Les publications sur Twitter et Facebook ont généré près de 3 millions d'impressions et plus de 9 600 clics sur des liens. Plus de 282 personnes se sont abonnées aux différents profils sur les réseaux sociaux du programme Dépôt orange.

Tout au long de l'été, le programme Dépôt orange a organisé des concours dans les médias sociaux pour encourager la mobilisation, accroître son nombre d'abonnés et renseigner les résidents sur l'élimination appropriée gérés par le programme Dépôt orange.





## SECTION 2

### États financiers audités de 2019

**Automotive Materials Stewardship Inc.**

**États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

**Automotive Materials  
Stewardship Inc.**

**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

---

**Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2-3</b>
<b>États financiers</b>	
Bilan	<b>4</b>
État de l'évolution de l'actif net	<b>5</b>
État des résultats	<b>6</b>
État des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers	<b>8-11</b>



Tel: 416 865 0200  
Fax: 416 865 0887  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
222 Bay Street  
Suite 2200. P.O. Box 131  
Toronto, ON M5K 1H1 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de Automotive Materials Stewardship Inc.

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
25 mars 2020

---

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**Bilan**

**31 décembre** **2019** **2018**

---

**Actif**

**Court terme**

Encaisse	<b>3 502 194</b>	\$	1 791 321	\$
Placements (Note 2)	<b>3 094 505</b>		1 005 830	
Débiteurs (Note 3)	<b>1 166 237</b>		1 225 633	
Charges payées d'avance	<b>14 791</b>		12 757	

---

**7 777 727** 4 035 541

**Placements (Note 2)**

- 2 011 545

---

**7 777 727** \$ 6 047 086 \$

---

**Passif et actif net**

**Court terme**

Créditeurs et charges à payer (Note 3) **2 210 971** \$ 2 110 944 \$

**Actif net**

Non affecté **5 566 756** 3 936 142

---

**7 777 727** \$ 6 047 086 \$

---

Au nom du conseil :



Administrateur

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**État de l'évolution de l'actif net**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019**

	Affecté à l'interne	Non affecté	Total
<b>Solde, au début de l'exercice</b>	<b>3 936 142 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>3 936 142 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>1 630 614</b>	<b>-</b>	<b>1 630 614</b>
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 566 756 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>5 566 756 \$</b>

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

	Affecté à l'interne	Non affecté	Total
Solde, au début de l'exercice	1 563 557 \$	- \$	1 563 557 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 372 585	-	2 372 585
Solde, à la fin de l'exercice	3 936 142 \$	- \$	3 936 142 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**État des résultats**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Produits</b>		
Produits tirés du Tarif	<b>17 426 508</b>	\$ 16 772 940
Revenus provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 3)	<b>1 852 177</b>	3 507 711
Revenus de placements	<b>163 770</b>	95 956
	<b>19 442 455</b>	20 376 607
<b>Charges</b>		
Frais de gestion pour les matériaux (Note 4)	<b>15 478 294</b>	15 822 454
Gestion des programmes (Note 3)	<b>1 816 242</b>	1 805 547
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 5)	<b>490 257</b>	365 028
Promotion et sensibilisation	<b>27 048</b>	10 993
	<b>17 811 841</b>	18 004 022
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>1 630 614</b>	\$ 2 372 585

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**Automotive Materials Stewardship Inc.**  
**État des flux de trésorerie**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>1 630 614 \$</b>	<b>2 372 585 \$</b>
Ajustements pour rapprocher l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	<b>(22 018)</b>	<b>(17 375)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	<b>59 396</b>	<b>(670 094)</b>
Charges payées d'avance	<b>(2 034)</b>	<b>136</b>
Créditeurs et charges à payer	<b>100 027</b>	<b>(653 302)</b>
	<b>1 765 985</b>	<b>1 031 950</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	<b>(55 112)</b>	<b>(3 000 000)</b>
	<b>1 710 873</b>	<b>(1 968 050)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>		
	<b>1 791 321</b>	<b>3 759 371</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>		
	<b>1 791 321</b>	<b>3 759 371</b>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>3 502 194 \$</b>	<b>1 791 321 \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

---

# Automotive Materials Stewardship Inc.

## Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

### 1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme ») a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur automobile conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés du Tarif sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

---

## Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2019**

---

### 2. Placements

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenu fixe	<b>3 094 505 \$</b>	3 017 375 \$
Moins : Tranche à court terme	<b>3 094 505</b>	1 005 830
	<u>- \$</u>	<u>2 011 545 \$</u>

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 2,30 % et 2,85 % (2018 - entre 2,66 % et 2,85 %) et arrivent à échéance entre avril 2020 et octobre 2020 (2018 - entre octobre 2019 et octobre 2020). Les revenus d'intérêts à l'égard de ces instruments se chiffraient à 77 130 \$ (2018 - 17 375 \$), montant qui est inscrit à l'état des résultats.

---

### 3. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cet accord avec renouvellement automatique d'un an porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a versé 1 700 000 \$ (2018 – 1 650 000 \$) à CSSA en vertu de ce contrat. Au cours de l'exercice, CSSA a facturé Néant \$ (2018 - 173 833 \$) au titre de frais de démarrage au nom de l'organisme. Ces montants sont inscrits dans l'état des résultats au titre des charges de gestion des programmes.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 160 444 \$ (2018 – 155 584 \$) dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario (« SO »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec SO. Auparavant, l'organisme faisait partie du programme des DMDS dans SO. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur automobile pour les membres de l'organisme et ceux de Stewardship Ontario. Tous les ans, Stewardship Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur automobile de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 1 852 177 \$ (2018 - 3 507 711 \$) à SO en vertu de ce contrat. Après la fin de l'exercice, l'accord a été modifié afin de prolonger la durée de l'accord jusqu'au 30 juin 2021.

Les créiteurs et charges à payer à SO incluent un montant de 129 363 \$ (2018 – des débiteurs au montant de 527 368 \$).

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

---

## **Automotive Materials Stewardship Inc.** **Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2019**

---

### **4. Frais de gestion pour les matériaux**

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

---

### **5. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)**

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

---

### **6. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'organisme investit dans des certificats de placement garanti. Les débiteurs font l'objet d'un suivi régulier pour ce qui est des recouvrements, et la valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer cette exposition, l'organisme investit dans des titres à revenu fixe, choisis par son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.

---

## **Automotive Materials Stewardship Inc.** **Notes complémentaires aux états financiers**

**31 décembre 2019**

---

### **7. Événement postérieur à la date du bilan**

Après la fin de l'exercice, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, connue sous le nom de « COVID-19 », a entraîné des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour lutter contre la propagation du virus. Au nombre de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué l'interruption des activités des entreprises à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné un ralentissement de l'économie. La durée et l'incidence de la pandémie de la COVID-19 sont inconnues pour le moment, de même que les mesures qui seront mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales. Il est impossible d'estimer avec certitude la durée ou les répercussions de cette situation, y compris son incidence sur les résultats financiers de l'organisme au cours des prochaines périodes.